

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : - Arrêté du ministre deen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du.....
(JORT n°du.....)

Organisme : Mission diplomatique ou consulaire.

Domaine de la prestation : Opérations consulaires/ Navigation maritime

Objet de la prestation : L'enrôlement des gens de mer embarquant à bord d'un navire tunisien dans l'Etat de résidence.

Conditions d'obtention

- Le marin doit présenter le contrat d'engagement s'il est contractuel ou de la quittance d'embarquement au cas où il est déjà enrôlé.

Pièces à fournir

- Liste de l'équipage,
- Livret professionnel des gens de mer ou déclaration d'identité des gens de mer en cours de validité,
- Document d'embarquement,
- Certificat d'aptitude physique,
- Registre d'équipage,
- Contrat d'engagement maritime(pour les marins contractuels).

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier, - Etude du dossier, - Enregistrement dans le livret des gens de mer. 	La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée,	Selon le cas.

Lieu de dépôt du dossier
<p>Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.</p>

Lieu d'obtention de la prestation
<p>Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.</p>

Délai d'obtention de la prestation
<p style="text-align: center;">Selon le cas</p>

Références législatives et /ou réglementaires
<p>- Code du travail maritime promulgué par la loi n° 67-52 du 7 décembre 1967 tel que modifié par les textes subséquents notamment la loi n° 95-59 du 3 juillet 1995 (l'article 13).</p>